



**Décision n° CODEP-DEU-2018-028812 du 26 juin 2018
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement
[modifiée par la décision n° CODEP-DEU-2018-033869 du 3 juillet 2018]
Version consolidée au 3 juillet 2018**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment les sections 3 et 4 du titre II ;

Vu les demandes présentées par les laboratoires figurant en annexe II de la présente décision ;

Vu l’avis émis par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 17 mai 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Les laboratoires figurant en annexe II sont agréés dans les conditions définies à l'article 2 pour effectuer les mesures de la radioactivité de l'environnement mentionnées à l'article R. 1333-11 du code de la santé publique.

Article 2

Les catégories d'agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.

Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chaque tableau et pour les dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

Article 3

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Article 4

La présente décision entre en vigueur à la date du 1^{er} juillet 2018.

Article 6

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Montrouge, le 26 juin 2018.

Signée par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
l'inspecteur en chef**

Christophe QUINTIN

ANNEXE I
à la Décision n° CODEP-DEU-2018-028812 du 26 juin 2018
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

- Grille des catégories d’agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement -

L’agrément d’un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 7)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)	Type 7 : Denrées alimentaires pour contrôle sanitaire
.._01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-	7_01
.._02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-	7_02
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-	-
.._05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-	-
.._06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-	-
.._11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-	-
.._12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16	-
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-	-

ANNEXE II
à la Décision n° CODEP-DEU-2018-028812 du 26 juin 2018
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Tableau 1 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « eau » (type 1)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eau » (type 1)																	Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Lyon (69)							X											01/07/2018	30/06/2023
Orano Cycle/La Hague	Beaumont-Hague (50)							X											01/07/2018	30/06/2023
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)							X											01/07/2018	30/06/2023
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)							X											01/07/2018	30/06/2023
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)							X											01/07/2018	30/06/2023
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)							X											01/07/2018	30/06/2023
Eurofins Eichrom Radioactivité	Bruz (35)							X											01/07/2018	30/06/2023
Framatome (FBFC)	Romans (26)							X											01/07/2018	30/06/2023
LABÉO	Saint Lô (50)							X											01/07/2018	30/06/2023
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)							X											01/07/2018	30/06/2023
SUBATECH/SMART – École des mines de Nantes	Nantes (44)							X											01/07/2018	30/06/2023

Tableau 2 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « sol » (type 2)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « sol » (type 2)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Orano Cycle/La Hague	Beaumont-Hague (50)							X											01/07/2018	30/06/2022

Tableau 3 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « biologique » (type 3)
[modifié par la décision n° CODEP-DEU-2018-033869 du 3 juillet 2018]

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 3)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Framatome (FBFC)	Romans (26)								X ¹¹										01/07/2018	30/06/2023

11 : mesure de ⁹⁹Tc

Tableau 4 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « gaz » (type 5)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « gaz » (type 5)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
ALGADE/LAE	Lyon (69)						X												01/07/2018	30/06/2019
ALGADE/LED	Bessines-sur- Gartempe (87)	X												X					01/07/2018	31/12/2018
ANDRA – Centre de l’Aube	Soulaines-Dhuys (10)						X												01/07/2018	30/06/2019
Orano Mining SEPA/SAN	Bessines-sur- Gartempe (87)						X												01/07/2018	30/06/2019
Orano Cycle/La Hague	Beaumont-Hague (50)						X												01/07/2018	30/06/2019
Orano Cycle Tricastin/D3SE/LSE	Pierrelatte (26)						X												01/07/2018	30/06/2023
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez- Durance (13)						X												01/07/2018	30/06/2023
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)						X												01/07/2018	30/06/2023
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)						X												01/07/2018	30/06/2023
Eurofins Eichrom Radioactivité	Bruz (35)						X												01/07/2018	30/06/2019
Institut de physique nucléaire IPNL/Labrador	Villeurbanne (69)						X												01/07/2018	30/06/2019
Marine – Groupe d’études atomiques de l’EMM	Cherbourg (50)						X												01/07/2018	30/06/2019
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)						X												01/07/2018	30/06/2019
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)						X												01/07/2018	30/06/2019
Marine – Service radiologique ILO	Brest (29)						X												01/07/2018	30/06/2019
SUBATECH/SMART –École des mines de Nantes	Nantes (44)						X												01/07/2018	30/06/2019

Tableau 5 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les denrées alimentaires pour contrôle sanitaire (type 7)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « denrées alimentaires pour contrôle sanitaire » (type 7)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
SCL Lille	Villeneuve d'Ascq (59)	X																	1/07/2018	30/06/2019